

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 24      Votants : 24

Date de la Convocation : 20/01/2016

**Objet : Délibération n° 16 01 12 : FRAIS DE REPRESENTATION COLLOQUE A PARIS**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) -- BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck –ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

Le colloque AMORCE du 10 février 2016 sur Paris intitulé : « Eco organismes Filières REP- un système à réinventer » est un rendez-vous très important des acteurs des déchets en France.

C'est Monsieur Jacques Asquié qui représente le Smivom de la Mouillonne pour ce colloque afin d'enrichir nos informations sur ces sujets.

Cette année 2016 sera marquée par le nouvel agrément de la filière emballages, première filière REP à avoir été mis en place en France. Plus de 20 ans après la mise en place de cette filière, ce colloque permettra de répondre aux questionnements sur ce modèle des éco-organismes à la française (société anonyme sans but lucratif d'intérêt général) dont le modèle d'organisation et de gouvernance a été dupliqué pour les autres filières, et de suivre l'évolution des différentes filières.

Monsieur le Président propose de prendre en charge l'ensemble des frais de représentation liés à ce colloque soit :

- Le billet d'avion aller-retour ainsi que les frais d'hébergement via le voyageur Afat Voyage pour un montant de 295.57 €.
- L'inscription au salon à tarif réduit grâce à l'adhésion du smivom à Amorçce est de 210 €.
- Les autres frais avancés par M. Asquié (frais de transfert aéroport-hôtel, métro, repas,..) à rembourser à M. Asquié sur justificatifs.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la proposition du Président et le mandate pour signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour  
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN